



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 4 mars 2024 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'un portique en cours avant empiétant de 2,13 m alors que le maximum autorisé est de 2m. Ceci déroge à l'article 6.23, tableau 2, note 4 Empiètement maximal de 2 m dans la cour.

La propriété concernée est située dans la zone RC-3 et comprend le lot numéro 4 181 878 du cadastre du Québec.

Le numéro civique est le 93 Lafontaine à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 15^{ème} jour de février 2024

BRUNO POULIN, CPA
Greffier-trésorier